



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	14

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,

Le 5 juin,

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Sophie KERNEN.

N° 2026/23

Date de la convocation municipale : 1^{er} juin 2026

OBJET :

Désignation d'un correspondant Incendie-Secours.

Présent(e)s :

Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES - Sophie KERNEN – Manon MEYER - Aurore PIETTE - Caroline ROLLIN
MM. Daniel BOCCA - Dominique BONELLI - Sylvain GONDROY - Ugo MUCCIO - Roger OUIILLASTRE - Stéphane ROLLIN.

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Marc BELLUAU (donne pouvoir à M. Sylvain GONDROY)
Mme Yana GONDOVA (donne pouvoir à M. Dominique BONELLI)

Absente non excusée :

Mme Emilie FRUTOSO-BERTERO

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que la loi du 25 novembre 2021, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, prévoit une disposition concernant au premier lieu les collectivités territoriales.

Son article 13 porte sur la désignation d'un « correspondant Incendie et Secours » au sein du conseil municipal. Un décret du 28 juillet 2022 est venu préciser les modalités de cette désignation.

Le correspondant Incendie et Secours sera un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune. Le correspondant Incendie et Secours aura pour première mission de s'assurer que le Plan Communal de Sauvegarde soit en adéquation avec les obligations imposées par la loi.

Il informera, sensibilisera le conseil municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

- Sur le rapport de Mme la Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE M. Marc BELLUAU comme Correspondant Incendie et Secours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,



M . Daniel BOCCA

La Maire d'AURONS,



Mme Sophie KERNEN

- *La maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*